



01/09/2021

ACCESSIONS – RETROGRADATIONS U15 SAISON 2021/2022		
Début de saison 2021 - 2022		
CHAMPIONNAT U15 R1 40 EQUIPES (4 x 10)	Vient des U14 R1	40
CHAMPIONNAT U15 R2 25 EQUIPES (2 x 9 + 1 x 7)	Vient des U14 R2	25
Fin de saison 2021 - 2022		
CHAMPIONNAT U15 R1 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U16 R1	24
CHAMPIONNAT U15 R2 25 EQUIPES (2 x 9 + 1 x 7)	Accèdent en U16 R1	6
CHAMPIONNAT U15 R1 40 EQUIPES (4 x 10)	Accèdent en U16 R2	16
CHAMPIONNAT U15 R2 25 EQUIPES (2 X 9 + 1 X 7)	Accèdent en U16 R2	11
Montées District U15 1^{er} Niveau	Accèdent en U16 R2	23
CHAMPIONNAT U15 R2 25 EQUIPES (2 x 9 + 1 x 7)	Descendent en Districts	8

Tableau de répartition des montées en fin de saison des 23 équipes issues des championnats U15 D1 :

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U16 R2			
District	Licenciés U13-U14	Nbe d'équipes	Nbe d'équipes finales (23)
16	746	1,5	2
17	975	1,9	2
19	476	0,9	1
23	192	0,4	1
24	723	1,4	1
33	3228	6,4	6
40	731	1,4	1
47	578	1,1	1
64	1348	2,7	3
79	999	2,0	2
86	954	1,9	2
87	723	1,4	1

I. Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats :

- Niveau R1 : 40 équipes réparties en quatre poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- Niveau R2 : 25 équipes réparties en deux poules de 9 équipes et une poule de 7 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison

Les principes d'accession doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1 ou U15 R2 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U16 R1 ou 16 R2

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U14 et U14F
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U15 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession des équipes U15 R1 au championnat U16 R1

Les équipes classées de la première à la 6^{ème} place (incluse) de chacune des quatre poules du championnat régional U15 R1 accèdent au championnat régional U16 R1. En cas de vacance, il est fait appel à l'(les)équipe(s) du championnat régional U15 R1 la (les) mieux classée(s) 7^{ème} afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) accession des équipes U15 R1 au championnat régional U16 R2

Les équipes classées 7^{ème} et 10^{ème} de chaque poule du championnat régional U15 R1 accèdent au championnat régional U16 R2, sauf dispositions contraires énoncées ci-dessus liées aux vacances.

c) accession des équipes U15 R2 au championnat régional U16 R1

Les équipes classées première et seconde de chaque poule accèdent au championnat régional U16 R1. En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 3^{ème} des trois poules puis à l'(aux) autre(s) équipe(s) classée(s) 3^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, il sera fait appel au meilleur 4^{ème}, puis à l'(aux)autre(s) quatrième(s) éventuellement en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants, à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en U16 R1 en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

d) accession des équipes U15 R2 au championnat régional U16 R2

Les équipes, classées de la 3^{ème} place à la 5^{ème} place de chaque poule, ainsi que les deux meilleures équipes classées 6^{ème} des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine., accèdent au championnat régional U16 R2. En cas de désistement, il sera fait appel à une l'autre équipe classée 6^{ème}. A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées après la dernière qui accède en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Cette disposition ne s'applique pas aux équipes classées 10^{ème} de chaque poule du championnat régional U15 R2.

e) descentes en District des U15 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre du point d) ci-dessus sont remises à disposition de leur District d'affectation.

III Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

IV Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

V Ballon

Le ballon est de taille 5.

VI Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

VII Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U15 R1 et R2